

## APPEL AUX DONNS 2017 POUR

Le Festival « en mai, pépète lumière fait ce qu'il lui plaît »

10 et 11 JUIN 2017

Ce sera la 8ème édition de notre festival !

*Pépète lumière*, nomade, voyageuse et imprévisible, campera la 8ème édition de son festival "En **mai** pépète lumière fait ce qu'il lui plaît" sur la butte de Suin les 10 et 11... **juin**.

Fidèle à son art d'habiter le monde de manière éphémère et légère, un bivouac servira de camp de base pour s'y reposer, s'y restaurer au gré de ses desseins; **24 heures en continu, un nycthémère**, pour vivre un parcours artistique alternant instants hautement performatifs et temps de contemplation nécessairement ravivant.

Inspirée de la nature de ce lieu chargé d'histoire et de légendes, point culminant ouvert aux 4 vents, pépète lumière soufflera tantôt le chaud, tantôt le doux ou le cinglant, un vent à décorner les bœufs, mais surtout, un vent d'enthousiasme, de liberté, un vent du large capable de disperser tous les nuages.

Pépète lumière est une association et elle ne peut fonctionner sans adhérents ; elle y puise **sa légitimité et sa force**.

**Votre adhésion la rassure** et vos dons nous permettent de réaliser nos rêves !

**N'oubliez pas que vos dons peuvent être déductibles de vos impôts.**

**Donner à Pépète Lumière, c'est faire le choix de soutenir la culture !**

Nous vous remercions pour votre soutien.

## PEPETE LUMIERE LANCE UN APPEL AU MICRO-MECENAT CITOYEN pour l'année 2017

Bulletin pour devenir adhérent et/ou membre donateur

**Je coche le montant que je souhaite donner à l'association *pépète lumière* pour son festival du mois de juin 2017.**

*Pépète lumière* est une Association loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66% sur votre don.\*

Adhérent 2017	Adhérent et membre bienfaiteur 2017			
<input type="checkbox"/> 5 € Pas de déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 30 € 10 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 60 € 20 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> 100 € 34 € après déduction fiscale	<input type="checkbox"/> € Déduisez 66% de votre don et vous saurez ce que cela vous coûte vraiment

\* Dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pépète lumière vous établit le rescrit à joindre à votre déclaration de revenus au mois de février de l'année d'imposition.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

Domicilié(e) à \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

désire soutenir l'association **pépète lumière** dans son action et à ce titre

je fais un don de \_\_\_\_\_ € (somme en lettres – chèque à établir à l'ordre de pépète lumière et à envoyer au 1 Pont de l'Etang - 71250 Cluny)

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

SIGNATURE :